



PREAVIS MUNICIPAL No 23-04

Sainte-Croix, le 5 mai 2023

Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Demande de crédit pour la création d'un parking au Temple de L'Auberson

Réponse au postulat de M. Eric Jutzet : Pour l'installation de feux de circulation au passage piéton devant l'école de L'Auberson

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander un crédit de CHF 232'000.00 TTC destiné à financer les travaux :

- de réalisation d'un nouveau parking à L'Auberson, au Nord du Temple sur une fraction de la parcelle n° 1043 qui sera rattachée à la parcelle communale n° 1044.
- la réfection et sécurisation du dos d'âne ainsi que du passage piéton devant l'école de L'Auberson par des potelets modérateurs de trafic.

Il répond également au postulat de M. Eric Jutzet « Pour l'installation de feux de circulation au passage piéton devant l'école de L'Auberson », déposé lors de la séance du Conseil communal du 26 octobre 2020.

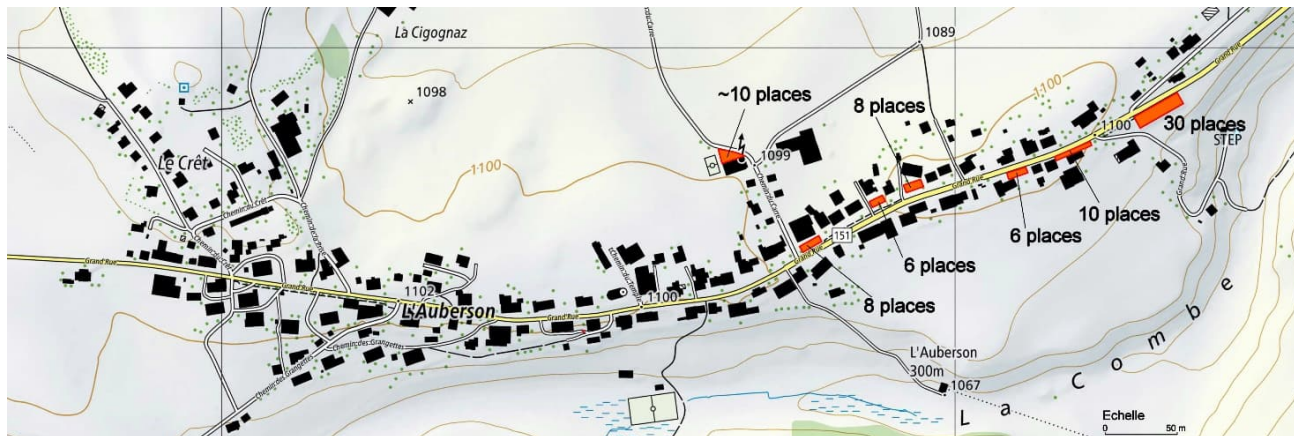
Préambule

Le village de L'Auberson possède un urbanisme typique des villages jurassiens, dont le développement s'est fait historiquement le long d'un axe de transit. L'école du village est située côté sud sur ce grand axe rectiligne, un passage piéton protégé permet son accès pour les utilisateurs qui seraient de l'autre côté de la route.

Lors du Conseil Communal du 26 octobre 2020, le conseiller communal Eric Jutzet a déposé le postulat cité en titre qui demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer des feux de circulation au passage piéton devant le collège de L'Auberson. Son argumentation porte sur une augmentation de la circulation routière et sur le bas âge des élèves.

Le village de L'Auberson possède une offre en parking public liée à l'historique des activités du village. Un grand parc a été aménagé à l'entrée Est direction Sainte-Croix en 1985. Ce parc de 30 places a été réalisé en lien avec les activités du musée Baud. En 1997, une place en dur a été créée, conjointement aux travaux de création d'un terrain extérieur multisport proche de la grande salle de L'Auberson. Cette surface (non marquée) permet le parcage à proximité de la grande salle d'une dizaine de véhicules. D'autres parkings publics de moindre ampleur (6-8 places) sont disséminés dans la partie Est du village.

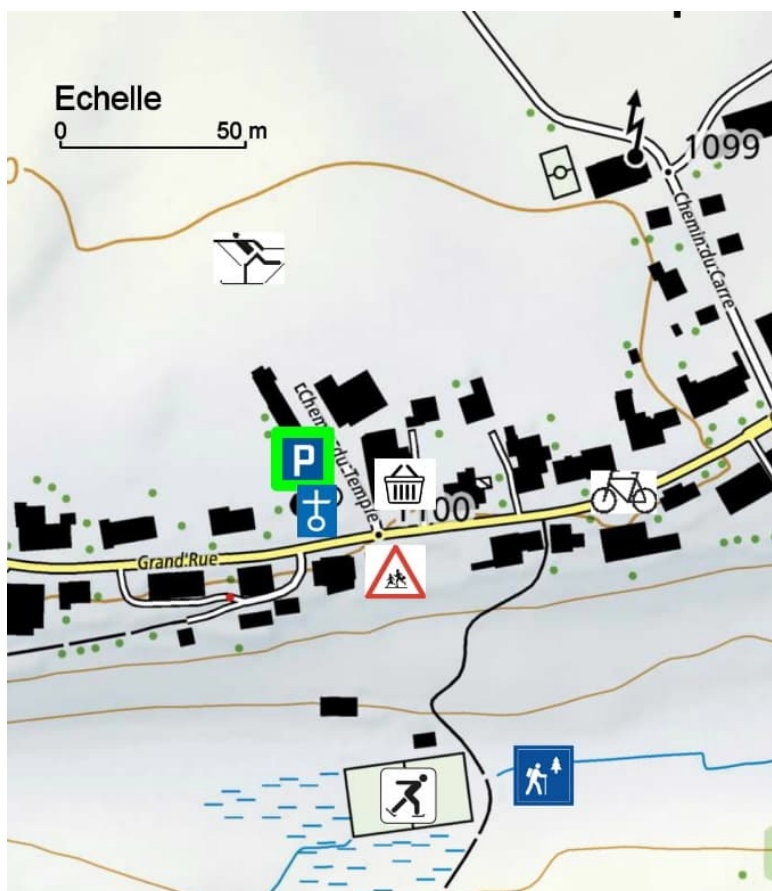
L'ensemble de l'offre actuelle de place de parc public dans le village de L'Auberson est repris sur le plan ci-dessous.



Actuellement, il n'existe pas d'offre de parking public à proximité directe du Temple. Cela pose problème lors des cérémonies, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

A proximité directe du Temple, plusieurs activités profiteraient de la présence d'un parking public : école, commerces, activités de loisirs (randonnée, vélo → itinéraires nationaux et régionaux route et VTT, ski de fond et patinoire).

La situation du nouveau Parking est indiquée par le pictogramme Parking entouré en vert.



Réponse au postulat de M. Eric Jutzet

Le passage piéton étant situé sur une route cantonale, nous nous sommes approchés du Canton afin de connaître leur avis. Une séance s'est déroulée in situ en présence de MM. Müller, Voyer des Routes et Yanef, Inspecteur cantonal de la signalisation.

Analyse de la situation :

- Le dernier comptage routier par le canton (DGMR) en 2018 relevait une charge de trafic inférieure à 5'000 véhicules par jour. L'installation de feux paraît peu proportionnée.
- En dehors des heures de pointes (trafic frontalier le matin et en fin d'après-midi), il est fort probable que les usagers piétons traverseront sans même appuyer sur le bouton. La présence d'un feu toujours au vert implique le risque d'une « invisibilisation » du feu par les automobilistes et à terme une augmentation du risque d'accident par infraction.
- Elèves utilisant les transports publics : Le bus TRAVYS s'arrête toujours sur le bon côté de la route devant du Collège, afin d'effectuer la prise en charge et la dépose des enfants en toute sécurité. Pour ce faire, il va tourner sur la place de rebroussement à l'Ouest de L'Auberson (anciennement Chez Cécile). Les élèves ne traversent jamais la route cantonale, il a été demandé à TRAVYS de respecter ce point important.
- Deux panneaux de signalisations, avec feux clignotants durant les heures d'entrées et sorties de l'école, sont en place. Ils indiquent aux automobilistes les heures critiques et donnent une information de danger rigoureuse.
- M. le Voyer félicite la commune pour la mise en place de patrouilleurs et patrouilleuses scolaires durant les horaires d'entrées et sorties de l'école. D'expérience, il s'agit certainement de la meilleure solution, la plus sécurisante lorsqu'il y a des écoles.
- La pose d'un feu de signalisation sur ce passage piéton paraît contre-productive.

Solution proposée :

- Conservation et réfection du décrochement vertical sur lequel le marquage piéton sera déplacé côté ouest afin qu'il ne soit pas devant l'accès existant (chemin du Temple).
- Réfection des peintures "dents de requins" pour renforcer la visibilité de ce modérateur de trafic.
- Mise en place de potelets souples pour resserrer l'aspect visuel de la largeur de la route et induire un ralentissement naturel de la circulation.

Création d'un nouveau parking public

Comme détaillé dans le préambule, la nécessité d'un parking public à cet endroit est réelle. La capacité projetée de ce nouveau parking est de 17 places véhicules, 1 place handicapé et quelques places vélos/motos afin de favoriser la mobilité douce.

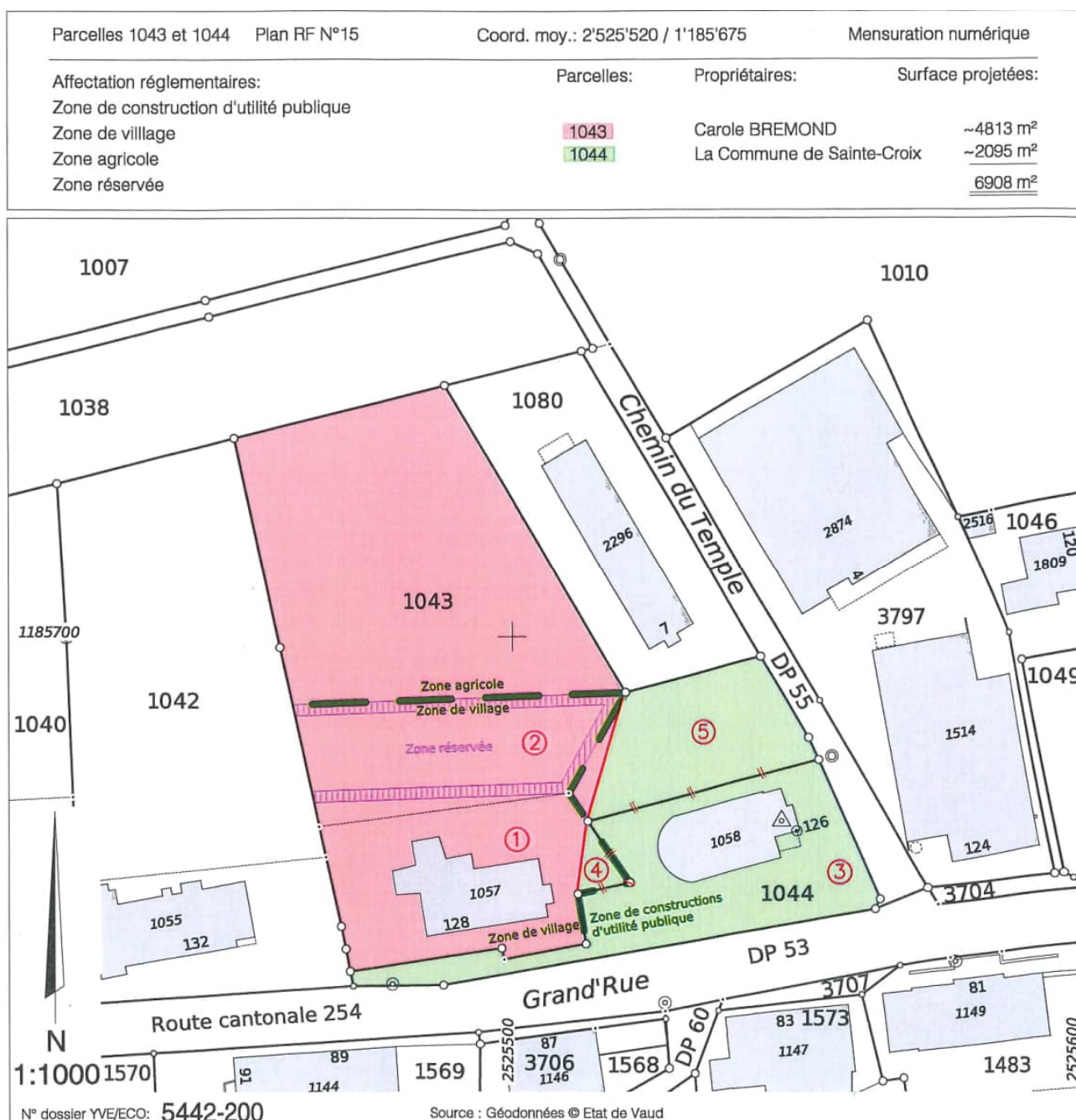
Une surface colloquée en zone d'utilité publique existe sur la parcelle n° 1043, propriété de Mme Carole Bremond. La commune se propose d'acheter cette surface d'environ 685 m² afin de permettre la réalisation de ce projet.

De plus, lors de la création de la place de jeux attenante au Temple, une partie de la parcelle privée n° 1043 a été utilisée. Afin de pérenniser ce terrain de jeux à proximité de l'école et au centre géométrique du village de L'Auberson, il a été décidé de racheter aussi cette surface d'environ 58 m².

Ces deux surfaces de 685 m² et 58 m² (total de 743 m²) provenant de la parcelle privée n° 1043 seront groupées à la parcelle communale n° 1044.

Un engagement écrit pour promesse de vente entre Mme Brémont et la Commune de Sainte-Croix a été signé le 19 août 2022. Cette promesse d'achat mentionnait les conditions suivantes :

- Un achat de 685 m² (zone de construction d'utilité publique) à un prix de CHF 35.- le m², soit CHF 23'975.00
- Un achat de 58 m² (zone village) à un prix de CHF 50.- le m², soit CHF 2'900.00
- Les nuisances liées à la présence de ce parking à proximité de l'habitation doivent être compensées. Une haie composée d'arbustes indigènes sera plantée sur la nouvelle parcelle communale afin de délimiter clairement l'espace public du privé.
- Le parking sera prévu pour du stationnement avec durée limitée
- Les frais relatifs liés à la vente ainsi que de la mise à jour des données cadastrales (notaire, géomètre, registre foncier, etc ...) seront supportés par l'acheteur.



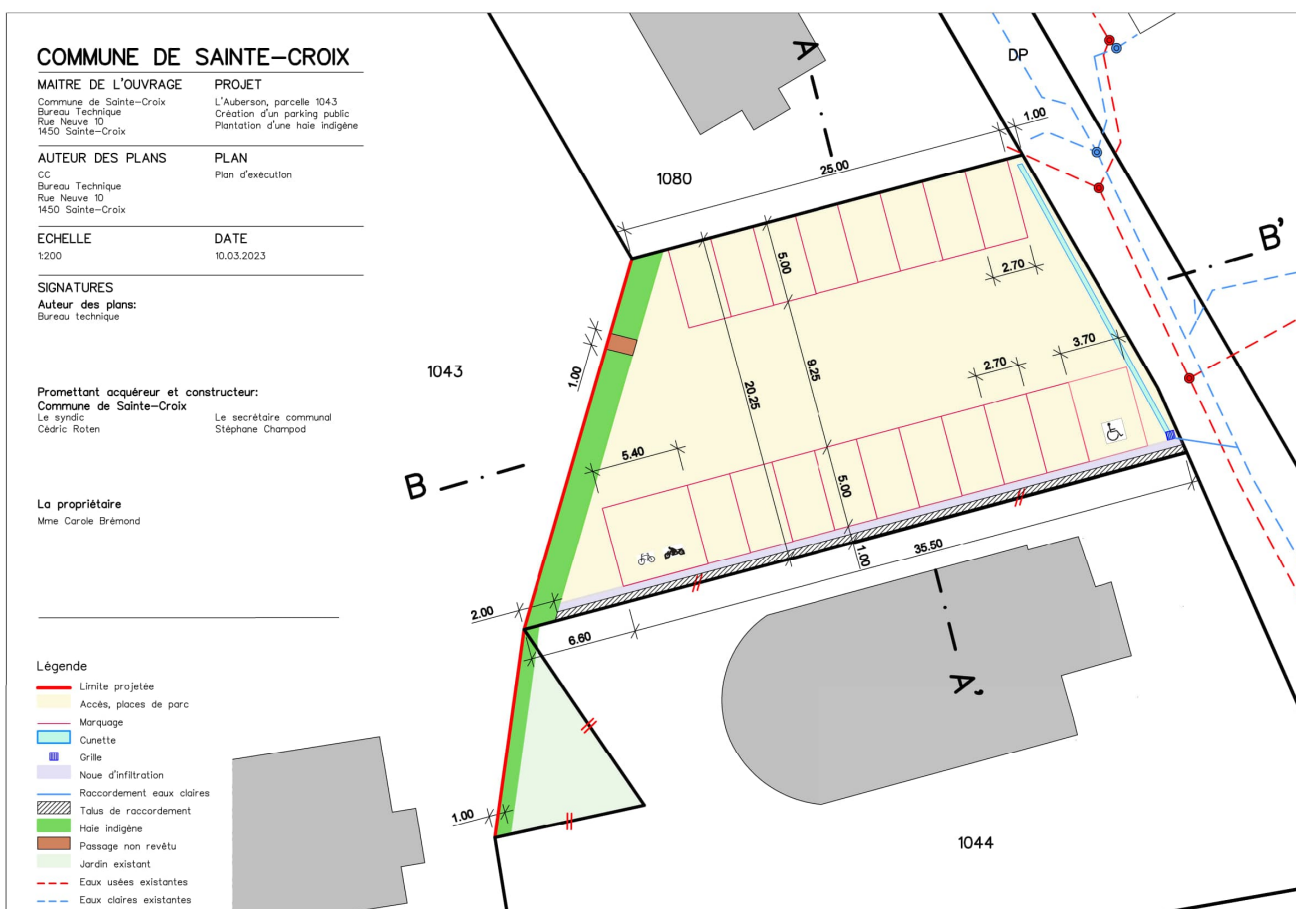
Réfection du dos d'âne et sécurisation du passage piéton

Afin de profiter de synergies, le dos d'âne sera refait à l'identique pendant les travaux de création du parking.

Le marquage du passage piéton sera décalé vers l'ouest, de manière à ce que l'accès à la rue du Temple soit libéré. Ce d'autant plus que le trafic dans cette rue sera augmenté par la présence du nouveau parking.

Des potelets souples seront placés aux bords du passage piéton afin de renforcer l'aspect visuel de limitation de la largeur et d'induire un ralentissement naturel de la circulation.

Mise à l'enquête publique



La mise à l'enquête pour la construction du parking public et la plantation de la haie a été publiée du 18 mars au 16 avril 2023. Une opposition a été déposée durant le délai légal et elle sera traitée après l'obtention du préavis des services cantonaux par l'intermédiaire d'une séance de conciliation.

Planning prévisionnel (sous réserve de l'obtention du permis de construire)

Il est prévu de démarrer les travaux en juillet 2023 pour une durée d'environ 4 mois. La plantation de la haie sera réalisée au printemps 2024.

Appel d'offres Génie-Civil

Conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), un appel d'offres « procédure sur invitation » a été lancé le 6 avril 2023, auprès de 6 entreprises de la région.

A la réception des offres, l'analyse et la notation seront effectuées pour les 5 entreprises ayant répondu à la soumission.

Des offres gré à gré ont été demandées pour les travaux annexes de marquages et signalisation, travaux de géomètre. Les fournitures pour la haie ont été évaluées par les services communaux et sera réalisée par le secteur des travaux.

Détail des coûts, prix TTC

Génie-civil

Parking	CHF	115'000.00
Dos d'âne	CHF	25'000.00
Projet et suivi des travaux*	CHF	7'000.00
Signalisation et marquage	CHF	7'500.00
Emoluments procédures *	CHF	3'000.00
Honoraires géomètre *	CHF	3'500.00
Haie indigène (Fourniture et plantation)	CHF	5'000.00
Achat foncier, y.c. frais notariés	CHF	30'000.00
Divers et imprévus 10 % sur CHF 196'000.00	CHF	<u>19'600.00</u>
Total HT	CHF	215'600.00
TVA 7.7 %	CHF	<u>16'601.20</u>
Total TTC	CHF	<u>232'201.20</u>
Total TTC arrondi	CHF	<u>232'000.00</u>

* Une partie des coûts a déjà été engagée pour la mise à l'enquête en vue du permis de construire du projet.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation du parking du Temple de L'Auberson;
- d'accorder le crédit nécessaire de CHF 232'000.00. Le compte 9141.23.04 est ouvert au bilan à cet effet;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours;
- d'amortir cet investissement par le compte d'amortissements 430.3311 dévolu aux routes, sur une période maximale de 15 ans, la première fois au budget 2024.

L'influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de CHF 20'100.00 la première année en tenant compte des intérêts (2 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 15 années, le coût représente CHF 18'050.00 avec une annuité constante.

- de prendre acte de la réponse au postulat de M. Eric Jutzet;

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


C. ROTEN



Le Secrétaire :


S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Lionel-Numa Pesenti, Municipal